



Problème avec propriétaire

Par **seesmail**, le **01/12/2009** à **19:01**

Bonjour, ma copine se trouve dans une situation problématique. Je vous explique : Elle a quitté son logement dimanche et avait RDV lundi pour l'état des lieux avec l'agence. Tout se passe bien, l'agence dit que l'appartement est dans un état très correct, tout est noté sur l'état des lieux. rnLe soir même, le propriétaire lui téléphone en lui disant que l'état des lieux n'avait aucune valeur car il n'était pas là, qu'il était allé voir l'appart seul et qu'il y avait beaucoup de choses à revoir... Il ne veut pas rendre la caution car il dit que le ménage est mal fait, qu'il y a un meuble de SDB non démonté (mais en parfait état), et qu'il faut refaire les peintures ! J'ai l'impression qu'il cherche à arnaquer ma copine, il lui reproche de la poussière sur les plinthes !! Entre temps les nouveaux locataires sont rentrés et ils trouvent l'appart plus que correct et vont refaire le ménage mais le proprio ne veut rien savoir ! Qu'en pensez vous ? Si c'était moi je l'enverrai balader et irait porter plainte contre lui mais ma copine est plus réservée...

Par **chris_idv**, le **14/12/2009** à **00:24**

Bonjour,rnrnC'est la différence entre l'état des lieux en entrée et l'état des lieux en sortie qui permet éventuellement au propriétaire de retenir tout ou partie du dépôt de garantie sur la base de devis et de facture précis.rnrnRappelez par LRAR au propriétaire que le dépôt de garantie doit être restitué dans les 2 mois suivant l'état des lieux:rnrn<http://www.locservice.fr/guide/reussir-sa-location/garantie.html>rnrnSalutations,

Par **Marion2**, le **14/12/2009** à **00:27**

Bonsoir,chr_idv a raison.Votre amie peut également contacter l'ADIL (gratuit).La mairie lui donnera les coordonnées de l'ADIL dont elle dépend.Cordialement.marion